



PRÉFET DE LA SEINE-MAITRISE DE L'EAU
 Direction départementale
 des territoires de la Seine

Savoie Urbanisme
 16 rue de la Gare
 13030 MARSEILLE

Approuvé par arrêté
 préfectoral de

COMMUNE :
MARSEILLE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

Sources :
 BRGM/IGN
 IGN/SDR
 IGN, INSEE/2007

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN

Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 3 - ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 Planche 1

Echelle : 1/10 000^e

Legende :

- Zone fortement exposée (B1)
- Zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (E2)
- Zone faiblement à moyennement exposée enjeux peu vulnérables - grand ensembles, immeubles (E3)

